

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mardi 8 février 2022 à 18h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 1^{er} février 2022.

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs BERNARD Jérôme, BOUCHARDON Mickaël, BOURJAT Laëtitia, BSERENI Stella, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, CHIARUCCI Fabiano, ESSAYAR Khalid, FOUTRY Jean-Marie, LAMBERT Jean-Michel, LEBRAT Jérôme, LEFEBVRE Jean-Pierre, MAUDUIT Jean-Yvon, MOULIN Gilbert, NAJI Driss, PETITJEAN Gilbert, RAMERINI Danielle, RENAUD Christelle, SANCHEZ Josiane, SENECLAUZE Bruno

Absent(e)s : M. BARRY Francis, M. FERLAY Aurélien

Excusé(e)s : Mesdames et Messieurs BERGEREON Solange, BRUN Claude, CARRIER Martine, CHAPEL Clément, DAVID Sylvette, DELAPLACETTE Philippe, DOS SANTOS Antoine, GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LARUE Fabrice, MAISONNAT Pierre, MAZET Grégory, ORENES LERMA José, ROBERTON Gérard, RUILLIÈRE Yves, TOURVIEILHE Max, VILLARD Benoît

Pouvoirs :

- M. BRUN Claude donne procuration à Me BSERENI Stella
- Me. CARRIER Martine donne procuration à M. BOUCHARDON Mickaël
- M. MAISONNAT Pierre donne procuration à M. BERNARD Jérôme
- M. ROBERTON Gérard donne procuration à M. SENECLAUZE Bruno
- M. TOURVIEILHE Max donne procuration à Me BOURJAT Laëtitia

Assistaient en tant qu'invités : Mesdames et Messieurs Cyrille REBOULET (Trésorier public du Cheylard), Aïda BOYER, Athénée ROUBIN, Mariannick MACALUSO, Anthony BARRAULT, Odile DOUZET, Victoria BRIELLE Lesly ASSIUS, Laëtitia SPERANDINI

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 35
○ Pour : 35
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

RENOUVELLEMENT ADHESION A DIFFERENTES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Numérian adhère à deux structures qui permettent à Numérian de s'inscrire dans le cadre de réseaux afin de maintenir une veille et se procurer les moyens nécessaires pour ses activités. Les associations sont les suivantes :

- **L'Association DECLIC - 42 structures adhérents avec des statuts différents**
<https://www.asso-declic.fr/>

L'association Déclic est un Réseau d'échange d'informations très important entre des structures de mutualisation similaires à Numérian sur toute la France. Déclic fédère les Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN). Les objectifs de ce réseau consistent en la mutualisation de l'information, le partage des expériences respectives, la veille technologique et réglementaire par la mise en commun d'outils et de moyens. Il vise à l'intérêt général des collectivités associées. Déclic permet à Numérian d'avoir une visibilité au sein d'un groupement national ainsi qu'un partage de connaissances pour ses agents.

Montant de l'adhésion : 1500,00€

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

- L'Association ADULLACT - 230 adhérents
<https://adullact.org/>

Fondée en 2002, l'association ADULLACT a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public. Numérian accède à de nombreux services au travers l'association : aiguilleur Pastell, Parapheur électronique, Plateforme de télétransmission S2low, Logiciel de gestion de flux citoyens WebGFC (via Libriciel SCOP).

Montant de l'adhésion : 3500,00 €

Le Conseil Syndical est amené à délibérer pour renouveler ces adhésions.

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité ces participations statutaires.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'approuver l'adhésion aux associations précitées

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 8 février 2022,

Le Président,



Jérôme BERNARD

SM NUMÉRIAN
2 ZI Rhône Vallée Sud
07250 Le Pouzin
Tél. 04 75 30 13 13
Siret 250 702 156 00051 - APE 6311Z